



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 03 février 2022

Une réunion du CHSCT s'est tenue le 03 février 2022 en mode audioconférence sous la Présidence de M. LE BUHAN, DDFIP22.

Avant que les organisations syndicales ne lisent les liminaires, Mr Le Buhan fait un point sur l'arrivée du nouvel AFIP, responsable du pôle PPR-SPL, Mr Peilloux Alexis. Ce dernier n'était pas présent mais Mr Le Buhan a indiqué qu'il disposait d'une expérience dans la territoriale.

FO DGFIP et Solidaires ont lu une déclaration liminaire. Vous trouverez notre déclaration en pièce jointe

Le Directeur a indiqué que les points abordés dans les liminaires (notamment le télétravail, point sur la situation de la trésorerie CH de Saint Briec) seront évoqués au cours de l'ordre du jour.

Mr Le Buhan indique être vigilant sur la dégradation du collectif de travail et qu'il sera difficile de retrouver un état d'esprit d'avant crise sanitaire. Le directeur indique que l'ambiance d'avant crise est terminée car des changements sont intervenus durant la crise et les agents ont pris de nouvelles habitudes, notamment en matière de télétravail.

Des solutions pour améliorer l'ambiance et le collectif de travail seront sans doute prises prochainement par la DG et la direction.

Concernant la crise sanitaire et l'épidémie le directeur indique que les grandes structures ne sont pas plus impactées en termes de contamination que les plus petites structures.

En revanche, pour l'exercice des missions, le directeur souligne qu'il est préférable d'avoir un service avec une taille critique minimale.

Concernant les points à l'ordre du jour :

1/ Approbation du relevé de décision du 27/09/2021

Le relevé des décisions de la séance du 27/09/2021 n'est pas à ce jour adopté. Il convient de mettre en place un relevé de décisions plus succinct, ne présentant que les décisions prises au cours du CHSCT.

Un Procès verbal sera établi sur la base du compte rendu présenté ce jour et le relevé de décisions sera plus ciblé sur les décisions prises en CHSCT.

2/ Point sur l'évolution de la crise sanitaire

Dans le département des Côtes d'Armor, le taux incidence est de 3032 pour 100 000 habitants.

Le taux de positivité est de 34,3 % (1 sur 3)

Au sein de la DDFIP 22, la situation des cas positifs et des cas contact est la suivante :

semaine	1	2	3	4
cas positifs	8	5	7	10
cas contacts	2	12	24	23
désinfection				2 BUREAUX RUE DE LA GARE 2 BUREAUX SBA

Le Directeur a rappelé le protocole en cas de survenance d'un cas COVID : Dès qu'un cas positif est connu, le bureau occupé par le collègue est fermé et une entreprise extérieure procède à la désinfection des locaux. S'agissant des produits utilisés pour la désinfection des locaux, il nous est précisé que ces produits répondent aux normes EN.

L'assistante de prévention reconnaît qu'il peut y avoir des retards entre la connaissance de cas positif et la fermeture de bureaux.

Des masques FFP2 sont distribués aux vérificateurs, huissiers, géomètres, CDL. Des masques classiques, du gel et produits désinfectants sont toujours à disposition des agents.

Le télétravail obligatoire 3 jours/semaine a été mis en place au sein de la DDFIP 22 mais avec souplesse. Le directeur indique que des solutions alternatives ont été trouvées pour les agents éprouvant des difficultés à respecter cette règle (3 jours/semaine).

Taux télétravailleurs : 58 %. Le taux sur 3 jours est également élevé à la DDFIP 22.

Depuis le 02/02/2022, les collègues qui n'ont pas opté pour le télétravail mais qui pour des raisons sanitaires souhaitent continuer à télétravailler peuvent continuer à télétravailler ponctuellement. Dans ce cas, l'agent s'inscrit dans le protocole perenne (protocole dit classique à voir avec le chef de service) et y met fin lorsqu'il le souhaite.

Des capteurs CO2 financés par le CHSCT ont été mis en place dans les centres des finances publiques.

Les représentants du personnel ont demandé que les utilisateurs des transports en commun à soient dotés de masques FFP2.

FO DGFIP fait remarquer que des vérificateurs en PCE n'ont pas été dotés en masques FFP2. La direction indique que le nécessaire a été fait et qu'un stock a été livré.

S'agissant des Maisons France Services, des masques FFP2 ne sont pas nécessaires car des plexiglass y sont en principe installés.

Cependant, afin de mieux protéger les collègues en contact avec le public, des masques FFP2 seront achetés et financés par le CHSCT.

INTERVENTION du Docteur Lorin

Le médecin du travail insiste sur 3 points :

- situation COVID :

120 000 cas supplémentaires en Bretagne en 1 semaine. Taux incidence élevé.

Plusieurs cas simultanés à Paimpol et rue de la Gare. Une vigilance sur le site Guingamp.

Le Dr Lorin rappelle que le respect des gestes barrières est essentiel pour lutter contre l'épidémie.

- protocole sanitaire

Le protocole dépend du risque, du schéma vaccinal et si la personne cas contact est une personne fragile.

Par ailleurs, les préconisations du médecin dépendent également des particularités de l'environnement de travail de l'agent .

- Personnes vulnérables

S'agissant des personnes vulnérables, 3 jours de télétravail sont recommandés.

Le télétravail à plein temps (5 jours) n'est plus recommandé sauf si avis du médecin du travail.

Si la situation médicale le justifie, l'agent vulnérable peut s'il le souhaite bénéficier avec l'accord du Médecin de prévention du télétravail à temps plein (5 jours).

Par ailleurs, le Médecin du travail donne son avis sur l'attribution des masques FFP2 :

Pour lui, la priorité doit être donnée aux agents vulnérables en présentiel ainsi qu'aux agents cas contacts durant la période d'incubation.

Enfin, nous avons demandé au Dr Lorin si les masques en tissu étaient efficaces au regard de l'épidémie actuelle. Le Dr Lorin précise que les masques en tissu distribués aux collègues sont suffisants.

L'Assistante de Prévention rappelle que si un agent est positif, il faut informer le Médecin de prévention et l'infirmière. **Un message à l'Assistant de prévention ne suffit pas.**

Les chefs de service sont invités à relayer rapidement le cas positif si l'agent ne l'a pas fait.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Nous signalons une problématique concernant les stages réalisés en présentiel sur Rennes. Nous déplorons que les stages n'ont pas été suspendus durant Janvier. Les stagiaires ont été obligés de prendre les transports en communs, de rencontrer des collègues venus de différents départements et ont été confrontés à l'impossibilité d'aérer les locaux. Pour des raisons techniques, **il n'est en effet pas possible d'ouvrir les fenêtres au centre de formation de Rennes et donc de respecter l'obligation d'aérer régulièrement les locaux. Nous avons déploré cette situation.**

Le directeur a reconnu que dans cette situation, la formation aurait dû être annulée.

Situation administrative des agents ayant contracté le COVID.

Pour les cas positifs, Mme Prevost souligne que c'est du cas par cas. Si l'agent est en capacité de travailler (peu de symptôme) il se trouve en situation de télétravail. En revanche, si l'agent a des symptômes, il est en situation d'arrêt maladie.

3/ Point sur la situation de la Trésorerie Hospitalière

- **La trésorerie hospitalière doit déménager** : Le bail court jusqu'en mai 2023 et l'hôpital souhaite récupérer le bâtiment.
- Dans le cadre du NRP, la direction souhaite mettre en place une trésorerie hospitalière départementale (Guingamp, Lannion, Tréguier, Paimpol et Saint Brieuc). Le calendrier prévu initialement a été modifié et la fusion des missions centralisées à Saint Brieuc a été repoussée.

L'idée du directeur est de réaliser le déménagement dans un premier temps et de procéder à la réorganisation dans un second temps.

La recherche des locaux n'a pas encore débuté. Le déménagement pourra être effectué en fin d'année 2022 voire en janvier 2023. Le but est de trouver la période la plus propice pour déménager au regard des charges de travail (travaux comptable de la trésorerie).

Le lieu n'est pas fixé mais une solution est à l'étude pour emménager dans le bâtiment du RIT de Saint Brieuc.

L'Opération départementalisation s'effectuera dans un second temps : septembre 2023 (correspond aux mutations des agents). Volume d'emploi : environ 23 personnes.

S'agissant de la mise en place d'antennes sur les anciens sites (Guingamp, Lannion...), le sujet n'est pas encore tranché. Le directeur est conscient que si la direction fait le choix de regrouper tout le monde à Saint Brieuc, les collègues des autres sites (Lannion, Guingamp...) ne suivront pas.

Le transfert de Dinan à St Brieuc n'est pas prévu

En conclusion, l'organisation cible n'a pas été totalement arrêtée.

Le calendrier a changé et le regroupement à Saint Brieuc est repoussé à Septembre 2023.

Une réunion sera organisée en audio ou présentiel avec l'ensemble des collègues des différents sites concernés par la réorganisation.

Enfin, les représentants du personnel ont demandé que les agents soient associés avant l'emménagement dans les nouveaux locaux.

Nous avons demandé que la communication (lieu du local, choix de l'organisation cible retenue...), ait lieu le plus tôt possible afin que chaque agent puisse sereinement effectuer des choix (mutation, suivre la mission...) sans être pressé par un calendrier contraint.

4/ Présentation de la note ministérielle 2022

La note n'étant pas publiée, ce point a été supprimé de l'ordre du jour.

5/ Examen des points obligatoires : registre santé et sécurité au travail, fiches de signalement et fiches d'accident.

Pour rappel, le contenu de ces fiches reste confidentiel. Toutefois, l'analyse des fiches accidents de services, du registre fiches santé et sécurité, fiches RPS fait ressortir les éléments suivants :

- Parking Abbé Garnier :

Une demande de travaux d'entretien du parking Abbé Garnier, (fissures, flaques d'eau dans les marches...) a été effectuée. Un devis de consolidation des poteaux a été établi.

- GT (groupe de travail) vérificateur :

La mise en place d'un groupe de travail pour les vérificateurs a été relancée. Ce groupe de travail se tiendra dès que la situation sanitaire le rendra possible.

- Affichage des horaires : La direction indique que les nouveaux horaires ont été mis à jour sur les répondeurs vocaux de l'ensemble des sites.

- parking centre des finances de Guingamp

A la suite de la mise en place d'un nouveau local poubelles, les places handicapées ont été déplacées sous le préau et un miroir a été posé afin d'assurer une meilleure visibilité.

- précisions télétravail

Pour le directeur, certaines missions sont difficilement télétravaillables. Le collectif de travail doit être pris en compte dans la décision d'accorder ou non le télétravail.

6/ Budget

- budget 2021

Le budget 2021 n'a pas été intégralement dépensé. Le solde a été rendu au ministère. Le montant du solde ne nous a pas été communiqué.

Sur l'exercice 2021, il reste 12 482 euros à payer (factures non parvenues)

Il est à noter qu'en 2021, le CHSCT a financé des capteurs de CO2 répartis sur tous les sites et un purificateur d'air. Les capteurs CO2 permettent de mesurer la qualité de l'air et d'alerter (voyants orange ou rouge) de la nécessité de renouveler l'air et d'aérer.

- budget 2022

Le budget alloué pour l'année 2022 s'élève à 85 096€.

Une partie du budget sera consacré à la formation aux gestes qui sauvent, aux matériels sur préconisation du Medecin du travail. Par ailleurs une formation gestes et postures sera programmée sur l'ensemble des gros sites de la DDFIP en 2022.

Les défibrillateurs sont en fin de vie et seront à changer.

Des masques FFP2 seront achetés.

L'acquisition de fauteuils pour les télétravailleurs et le remplacement du revêtement de sol Dinan Kitchener (retirer la moquette) seront étudiés et débattus ultérieurement.

Enfin, les propositions de formations à la gestion des émotions et à la fatigue des yeux (yoga) sont à l'étude.

7/ Questions diverses : néant

Vos représentants FO Finances en CHSCT :

Laurent LASSON (PCRP SAINT BRIEUC)

Nicole BURLLOT (PCE SAINT BRIEUC)